

PROCES-VERBAL de SYNTHESE

A DANNES, le Lundi 03 Décembre 2018

REFERENCES : - Code de l'environnement –article R.123-18
- Arrêté de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais en date du 02 octobre 2018.

PIECES JOINTES : - Observation sur le registre de Beaumetz-les-Aire plus plan cadastral;
- Les 03 commentaires reçus par voie électronique.

Monsieur Michael SANDAGER, Gérant de WP France 25 qui a donné pouvoir à Monsieur Audry BEAUVISAGE;

L'enquête publique relative :

- demande d'autorisation unique présentée par la Société WP France 25, en vue de procéder à l'exploitation du parc éolien de "MEMONT" comprenant 5 aérogénérateurs et deux postes de livraison sur le territoire des communes de Beaumetz-les-Aire et Bomy.

S'est terminée le Jeudi 29 novembre 2018 sans incident notable.

Au cours de cette enquête :

- Une personne a porté une observation sur le registre de Beaumetz-les-Aire et remis en plan cadastral;
- Aucun courrier reçu, 03 commentaires reçus par voie électronique soit NEUF OBSERVATIONS.

Je vous demande donc de m'adresser sous 15 jours, conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'environnement, votre mémoire en réponse.

Veillez agréer, Monsieur Audry BEAUVISAGE, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Lundi 03 Décembre 2018

Pour le maître d'ouvrage

Le Commissaire Enquêteur

Monsieur Audry BEAUVISAGE, Société WP
France 25

M. **DANCOISNE Jean-Paul**

Pris connaissance le

Remis et commenté

03 / 12 / 2018

le 03 Décembre 2018

WP FRANCE 25 SAS
Tour Vista
52-54 Quai de Dion Bouton
92800 Puteaux
SAS au capital de 6 000€
R.C.S Nanterre 823 423 587

Enquête publique

Demande d'Autorisation présentée par la Ste WP France 25 portant sur l'exploitation du « Parc Eolien de Mémont », composé de cinq aérogénérateurs et deux postes de livraison sur le territoire des communes de Beaumetz-les-Aire et Bomy.

OBSERVATIONS MAIRIE DE BEAUMETZ LES AIRES

OBSERVATION N°1: Monsieur PRUVOST Franck, demeurant 45 rue de Boulogne 62960 Beaumetz-Les-Aire :

En tant qu'agriculteur sur la commune de Beaumetz-Les-Aire, j'exploite une parcelle au lieudit « le bois Durand » N° ZB N° 42 N° 43 qui appartient à ma tante, Mademoiselle LOHEZ Arlette, demeurant à Beaumetz-Les-Aire, qui ne peut se déplacer actuellement.

A l'étude du dossier, je constate qu'il y a une éolienne qui sera implantée en ZD 89 sur une parcelle appartenant à Monsieur GARACHE Gérard. (Etant agriculteur je connais tous les propriétaires des parcelles). Dans un premier temps, je constate que Monsieur GARACHE va avoir trois éoliennes plus un poste de livraison, je me demande, pourquoi ne pas répartir les éoliennes un peu plus équitablement.

D'autre part Monsieur BLOCQUEL et Monsieur GARACHE ne sont pas agriculteurs à titre principal ils sont plus réactifs (tous les deux ne sont pas au SMIC je l'affirme).

Monsieur GARACHE 3 éoliennes plus un poste ;

Monsieur BLOCQUEL 4 éoliennes.

Je suis outré de cette situation, c'est une honte.

Moi petit agriculteur à titre principal aurai bien voulu avoir l'implantation de l'éolienne (E5) dans ma parcelle (ZB 42 43) qui se situe à 30 mètres plus loin.

Je fourni à mon courrier un plan cadastral.

Dans l'avenir éventuellement je suis fortement intéressé pour implanter des éoliennes sur mes parcelles.

« Fait à Beaumetz-Les-Aire » le 29/11/2018

« Pour faire valoir ce que de droit »

(Signé PRUVOST Franck)

OBSERVATIONS RECUES PAR VOIE ELECTRONIQUE**COMMENTAIRE N° 1**

Le mercredi. 14/11/2018 11:02

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

JUPITER

Adresse de messagerie:

kaffygira-3060@yopmail.com

Sujet:

transparence

Message:

Bonjour,

Enquête publique

Demande d'Autorisation présentée par la Ste WP France 25 portant sur l'exploitation du « Parc Eolien de Mémont », composé de cinq aérogénérateurs et deux postes de livraison sur le territoire des communes de Beaumetz-les-Aire et Bomy.

Page 2 sur 4

COMMENTAIRE N° 2**Le Lundi. 26/11/2018 14:49**

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:*Michel DESPLANCHES***Adresse de messagerie:**michel.desplanches@gmail.com**Sujet:***Enq. pub. "PE de MEMONT" à BEAUMETZ les A.***Message:**

Souhaitant déposer une contribution à cette enquête, je vous prie de noter que le site dématérialisé 970 n'était pas fonctionnel ce jour à 14 h 45, ne permettait que le téléchargement des docts.

Il convient de remédier à cela, et de le signaler au CE, Monsieur JP DANCOISNE.

Salutations.

COMMENTAIRE N° 3**Le Mardi. 27/11/2018 09:06**

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:*Michel DESPLANCHES***Adresse de messagerie:**michel.desplanches@gmail.com**Sujet:***EP "Parc éolien de MEMONT" à BEAUMETZ les A.***Message:**

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Mis dans l'impossibilité d'utiliser le "registre dématérialisé 970", suite à des difficultés qui ont dû être portées à votre connaissance, je tiens cependant à manifester toute mon opposition à ce projet, même si le format de ce site préfectoral ne permet de le faire que de manière succincte. Les raisons de mon opposition sont :

- l'éolien est une énergie aléatoire, inefficace dans la réduction du CO², et particulièrement

Enquête publique

coûteuse pour les consommateurs et EDF (CSPE, et Rapport de la Cour des Comptes mars 2018),

- la présence de l'éolien dans les Hauts de F. atteint le stade de la saturation, au point de susciter l'opposition légitime du Conseil Régional et de son Président, et c'est particulièrement vrai de ce secteur à 20 kms au Sud de SAINT-OMER,

- il s'agit une fois encore d'un projet d'entreprise étrangère (est-elle allemande, danoise ou norvégienne, ou les trois à la fois ?) qui travaille avec du matériel étranger dont bien peu d'éléments sont fabriqués en France, donc pas ou peu de création d'emplois, mais un déficit accru de notre balance commerciale,

- la localisation de ce projet, dans une zone à assez forte densité de population, créera des nuisances visuelles accentuées très perceptibles sur les photomontages, même si le mal est déjà fait avec les PE antérieurs, et cela aura aussi pour conséquences des nuisances sonores et infrasonores, l'étude acoustique montrant des dépassements d'émergence à partir des simulations, lesquelles sont par ailleurs effectuées à partir de normes légales, mais scientifiquement discutables. Les plans de bridage envisagés ne feront donc que remédier très imparfaitement à ces désagréments, et ne prennent pas réellement en compte les infrasons, dont les effets ont été minimisés dans l'étude ANSES de 2017, au vu d'études similaires à l'étranger,

- l'étude écologique, critiquée sur d'assez nombreux points par la MRAE, montre des atteintes avérées à certaines espèces d'oiseaux, en particulier des rapaces, les Goélands argentés, les Vanneaux huppés, pour lesquels aucune vraie mesure de réduction n'est envisagée ; pour les chiroptères, les études (succinctes) effectuées démontrent néanmoins des impacts moyens pour 4 espèces au moins, la plupart des éoliennes étant à trop faible distances de boisements ou haies (cf. EUROBATS). De ce fait, et c'est un aveu, des mesures de bridage sont proposées sur toutes les éoliennes, mais à des conditions non précisées, comme l'a bien vu la MRAE. Ces conditions devraient être les suivantes : de fin mars à fin octobre, en l'absence de précipitations, toutes les nuits, d'une heure avant le coucher du soleil à une heure après son lever, pour les vents < 8 mètres/sec et les températures > 8°C. A défaut, un déplacement des éoliennes à plus de 200 mètres des boisements s'impose.

Toutes ces raisons m'amènent, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, à vous suggérer un AVIS DEFAVORABLE sur ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, ma plus haute considération.

Michel DESPLANCHES

QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

- Le projet soumis à l'enquête publique est basé sur 3 types d'aérogénérateurs, caractérisés par un dimensionnement en hauteur et une puissance différente. Il serait opportun de préciser quel sera le choix définitif ;
- Longueur des voiries à créer à renforcer ? Emprises temporaires : 5693 m² / Emprises permanentes : environ 1,27 ha maximum. // La création de chemins d'accès : 4502 m² de voies à créer et 1554 m² de virages à dégager (temporaire)